

## Règlement de la testothèque

La testothèque est un lieu où sont regroupés les principaux tests de psychologie (du travail, clinique et psychopathologie, du développement et de gérontologie) et les mémoires de master de psychologie des années précédentes.

Elle a pour but de permettre aux étudiants de pouvoir consulter les tests présentés lors de leurs enseignements. Elle permet aux étudiants d'approfondir les enseignements et de manipuler les tests de psychologie.

Elle permet aux étudiants de master de disposer des tests utiles à leur mémoire de recherche. Les horaires d'ouvertures de la testothèque sont consultables sur le site internet de l'UFR de psychologie dans la rubrique « infos et actualités ».

### Les tests :

1. Les tests peuvent être consultés sur place pendant les horaires d'ouverture.
2. L'inventaire des tests est disponible sur le site de l'UFR de psychologie dans la rubrique « infos et actualités ».

#### 3. Emprunts de tests :

Les tests peuvent être empruntés par les étudiants en master et en doctorat de psychologie et par les enseignants titulaires et vacataires du département de psychologie.

La durée d'emprunt pour un test est d'une semaine et avec une possibilité d'emprunt de trois tests maximum.

L'emprunt des tests pour l'enseignement est prioritaire. Les enseignants responsables d'EC doivent fournir un planning de réservation à la testothèque.

#### 4. Modalités d'emprunt :

Il sera demandé aux étudiants et aux enseignants non titulaires un chèque de caution de 200 euros par test à chaque emprunt. Un inventaire des tests sera effectué à l'emprunt et au retour.

#### 5. Sanctions :

Si le test est rendu incomplet alors le chèque de caution sera encaissé pour pouvoir remplacer le matériel manquant.

Tout retard sera sanctionné et l'étudiant ne pourra pas emprunter de tests pendant une période de 2 semaines. Un rappel sera envoyé au bout d'une semaine de retard. Au delà de 3 rappels (3 semaines), l'emprunteur sera dans l'impossibilité de pouvoir emprunter des tests durant toute l'année.

#### 6. Emprunt pour les personnes extérieures au département de psychologie.

Pour les étudiants non inscrits dans le département de psychologie (ex .MEEFA) ou pour des enseignants extérieurs au département de psychologie, l'emprunt est possible dès lors que le test participe à une méthodologie de recherche ou à une action de formation propre à l'Université de Tours. Dans ce cas de figure, l'emprunt ne sera possible qu'après avoir obtenu le consentement de l'enseignant responsable de la testothèque. Les conditions d'emprunt sont les mêmes que celles demandées aux étudiant de psychologie (emprunt pour une semaine, un chèque de caution).

## **Les mémoires**

1. Les mémoires peuvent être consultés sur place pendant les horaires d'ouverture.

2. Emprunt de mémoire

Les étudiants peuvent emprunter jusqu'à trois mémoires pour une durée de trois semaines.

3. Sanction

.  
Tout retard sera sanctionné et l'étudiant ne pourra pas emprunter de mémoires pendant une période de 2 semaines. Un rappel sera envoyé au bout d'une semaine de retard. Au delà de 3 rappels (3semaines), l'emprunteur sera dans l'impossibilité de pouvoir emprunter des mémoires durant toute l'année.

## **Activités de la testothèque :**

La testothèque propose aux étudiants de licence 3 des temps de tutorat (2 heures par version d'emploi du temps par semestre) pour compléter l'enseignement des tests au cours des TD. Ce tutorat a pour but de permettre aux étudiants de L3 de manipuler les tests présentés en TD.

Ce règlement a été établi et accepté par le conseil de département le 8 décembre 2011.

Ce règlement devra être signé par les étudiants lors de leur premier emprunt à la testothèque.